

REPUBLIQUE DU SENEGAL

SECRETARIAT INTERIMAIRE DU VOLET ENVIRONNEMENT DU NEPAD



ASO-ITC



Unité Régionale des Tortues Marines de la côte Atlantique de l'Afrique (URTOMA)

RAPPORT

Atelier de Lancement et d'Orientation Stratégique des
Activités de l'Unité Régionale de Coordination de la mise
en œuvre du Mémoire d'Accord sur les Mesures de
Conservations des Tortues Marines de la Côte Atlantique
de l'Afrique

Dakar, Sénégal 08 - 10 Janvier 2007

URTOMA. Dakar Sénégal



Avant Propos

Avec ses 14 000 kilomètres qui s'étendent du Maroc au cap en Afrique du Sud, la côte atlantique africaine est une zone, d'intérêt pour six des sept espèces mondiales de tortues marines. Il s'agit de la tortue verte, scientifiquement appelée *Chelonia mydas*, la caouanne ou *Caretta caretta*, la tortue luth ou *Dermochelys coriacea*, la tortue olivâtre ou *Lepidochelys olivacea*, la tortue imbriquée ou *Eretmochelys imbricata* et enfin la tortue de Kemp appelée *Lepidochelys kempii*. Cette côte atlantique abrite aussi des plages de nidification, des zones de croissance ainsi que d'importants corridors de migration.

Depuis plusieurs décennies, force est de constater qu'une exploitation excessive directe et occasionnelle par les populations côtières, les prises accidentelles des engins de pêche et des sennes de plage, ainsi que la dégradation des habitats essentiels pour ces espèces seraient, entre autres, les principaux facteurs à l'origine de la diminution de ces populations de tortues marines.

Malgré l'intérêt croissant de la recherche scientifique et des activités de conservation qui se sont considérablement développées dans certains pays, il reste encore beaucoup à faire. Les insuffisances dans la connaissance de la répartition et le statut des tortues marines sont encore nombreuses et les efforts en vue de coordonner les programmes de conservation entre les pays, notamment ceux de la côte atlantique n'en sont qu'à leurs débuts et butent sur d'énormes difficultés.

C'est dans ce contexte que les pays africains, aire de répartition réunis en 1999 à Abidjan sous l'initiative de la Convention sur la Conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS) ont bien voulu discuter et ouvrir à la signature le Mémoire d'Accord (MdA) visant à améliorer l'état de conservation des tortues marines dans la façade atlantique africaine et des habitats dont elles dépendent. A nos jours, presque 80% des vingt six pays (Angola, Açores, Bénin, Iles Canaries, Congo, République Démocratique Congo, Côte d'Ivoire, Cameroun, Cap Vert, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Libéria, Madeira, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Sainte – Hélène, Sierra Léone, Sénégal, Sao Tomé et Principe, Afrique du Sud, Togo), aire de répartition ont signé ce mémorandum. Le Plan de Conservation (PC) de ces espèces, document annexé au MdA a été finalisé en mai 2002, lors de la première réunion des Etats signataires, qui s'est tenue à Nairobi. Les objectifs de ce MdA et son Plan de Conservation sont :

1. Améliorer les connaissances sur les espèces, leur statut, les menaces, leur utilisation et leurs déplacements.
2. Réduire les causes directes et indirectes de la mortalité des tortues marines.
3. Intégrer les projets de conservation dans le contexte socio-économique.
4. Stimuler la coopération et la coordination entre les Etats de l'aire de répartition.
5. Assurer des financements pour l'initiation ou la poursuite des programmes de conservation des tortues marines.

Cependant, dans certains pays, la mise en œuvre du MdA et de son PC tarde encore à démarrer, faute de moyens techniques et financiers adéquats. La nature migratrice de ces espèces conditionne toute protection efficace, par des efforts de concertation, de coordination et la mise en synergie des efforts de conservation. En effet, la protection d'une espèce migratrice n'est efficace que si elle est entreprise sur l'ensemble de son aire de répartition. Ainsi, dans le but d'impulser les efforts de conservation des uns et des autres, la CMS du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/CMS) et le Sénégal, coordonnateur de l'Initiative Environnement du NEPAD, ont signé depuis le mois d'octobre 2005 un Mémoire d'Entente.

A cet effet, il a été confié au Secrétariat Intérimaire du Volet Environnement du NEPAD (SINEPAD/Env.), la tutelle d'une Unité Régionale de Coordination pour la mise en œuvre du Mémoire d'Accord (MdA) sur les mesures de Conservation des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique dénommée **Unité Régionale des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique (URTOMA)** basée à Dakar.

Cette unité a pour mission :

- 1 d'apporter un appui aux pays africains de la côte Atlantique, aire de répartition des tortues marines, dans la mise en œuvre du Mémorandum d'Accord précité;
- 2 d'assurer la mise en œuvre du Plan de Conservation des tortues marines de la Côte Atlantique de l'Afrique pour :
 - (i) la conservation des espèces ;
 - (ii) la promotion de la recherche ;
 - (iii) la formation des communautés locales ;
 - (iv) la coopération avec des réseaux d' ONGs existants ou potentiels ;
 - (v) la sensibilisation du public ;
 - (vi) l'utilisation durable des espèces.
- 3 de canaliser et collecter toutes les ressources mobilisables au niveau des structures de financement et des partenaires s'activant dans la protection des tortues.

C'est marquer le démarrage des activités de l'unité sus mentionnée, qu'il a été organisé à Dakar, à l'hôtel Savana, du 08 au 10 janvier 2007, l'atelier de lancement et d'orientation stratégique de la dite unité. Ces journées ont regroupé environ quatre vingt participants dont certains points focaux nationaux, les ONG et les organismes nationaux, régionaux et internationaux s'activant dans la protection des tortues marines. Les participants ont procédé à une analyse sans complaisance de la problématique de conservation des tortues ; ce qui a permis de dégager des axes et thèmes stratégiques aussi pertinents que :

THEME 1 : ASPECT INSTITUTIONNEL, (ORGANIGRAMME), CONSOLIDATION DE LA COOPERATION REGIONALE, SOUS- REGIONALE

THEME 2 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUIVI ET GESTION DES BASES DE DONNEES.

THEME 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, FORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION,

THEME 4 : IMPLICATION DES POPULATIONS, DES ONG ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

Il est certain que la mise en œuvre idoine des activités afférentes à ces thèmes permettra à l'Unité d'atteindre une amélioration significative de l'état de conservation des tortues marines et de leurs habitats le long de la côte atlantique de l'Afrique.

Sans nul doute cet atelier a atteint ses objectifs en effet, un des résultats escomptés était l'adhésion de nouveaux partenaires. A l'ouverture nous étiez 21 pays signataires, aujourd'hui 22 avec la signature du Cap Vert, nous pouvons dire que l'engagement des Etats africains est devenu quasi effectif. Pour cela permettez nous de remercier toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de cet atelier.

Le Secrétariat de l'URTOMA remercie le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature et tout son staff technique et administratif. Nos sincères remerciements au Directeur des conventions et lois du PNUE monsieur Bakary KANTE et au Secrétaire Exécutif de la CMS monsieur Lahcen El KABIRI pour leur soutien et implication.

L'organisation parfaite de cette réunion a été possible grâce à l'appui financier du programme de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMAC), de la COMO/DPN, du Bureau de Programme Marin pour l'Afrique de l'Ouest du WWF basé à Dakar et de la Société SOPTOM que nous remercions sincèrement de leur collaboration. Je remercie particulièrement le Directeur des Parcs Nationaux du Sénégal, le Secrétaire Exécutif du SINEPAD, ainsi que l'ensemble de leur personnel.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Le but est :

1. d'une part, d'expliquer clairement les objectifs assignés à l'Unité Régionale à travers le Mémoire d'Entente :
 - (i) dégager une stratégie commune et concertée de conservation des tortues marines ;
 - (ii) déterminer les modalités pratiques de coordination entre les différents programmes nationaux et sous régionaux.

2. d'autre part, il s'agit de :
 - (i) susciter une mise en synergie des efforts des ONG et partenaires pour une mobilisation des ressources nécessaires à la pérennisation des actions de conservation
 - (ii) permettre l'échange d'expériences au niveau national et sous régional afin de dégager les contraintes et opportunités des différents programmes
 - (iii) Inviter les pays non signataires à l'adoption du MdA

Les résultats attendus sont :

1. Définir des axes stratégiques pour une meilleure coordination des programmes de protection des tortues marines, de leurs habitats et corridors de migration ;
2. Avoir des éléments d'actualisation du plan de conservation qui, depuis son élaboration en 2002 a certainement connu beaucoup d'évolutions, afin de poser les jalons de son démarrage effectif ;
3. Avoir de nouveaux membres et susciter l'intérêt des pays non signataires à l'adoption et à la signature du MdA.
4. Etablir un partenariat avec les bailleurs de fonds et institutions spécialisées pour la mise en œuvre de projets/ Programmes nationaux, sous régionaux et régionaux.

I. INTRODUCTION

Du 08 au 10 Janvier 2007, s'est tenu à Dakar (Hotel Savana) au Sénégal l'Atelier de Lancement et d'Orientation Stratégique des Activités de l'Unité Régionale de Coordination de la mise en œuvre du Mémorandum d'Accord sur les mesures de Conservations des Tortues Marines dénommée URTOMA. Cet atelier a été organisé par le secrétariat de l'URTOMA sur financement du gouvernement du Sénégal appuyé par le GIRMAC et par le bureau régional du WWF Dakar d'une part, et du secrétariat de la CMS d'autre part.

II. DEROULEMENT DE L'ATELIER

1 Point 1 de l'agenda : Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. Thierno LO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature de la République du Sénégal.

Au cours de cette cérémonie trois allocutions ont été prononcées.

- **Discours de Monsieur Bakary KANTE, Directeur des conventions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.**

Dans son allocution M. KANTE a reconnu que les Tortues Marines sont l'objet d'une agression réelle. Il existe une menace réelle sur leur extinction, si des mesures d'urgence ne sont pas prises. D'où la nécessité d'un engagement des partenaires stratégiques (UICN, WWF etc..) pour créer les conditions d'un partenariat dynamique sur une mise en œuvre du protocole à travers le démarrage effectif des activités de l'URTOMA.

- **Allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint de la Convention pour les Espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CMS/ PNUE).**

Dans son allocution, Mr Lahcen El KABIRI a tout d'abord présenté les excuses de M. Robert HEPWORTH, Secrétaire Exécutif de la CMS qui tenait à prendre part à l'atelier, mais qui a eu des obligations urgentes de dernière minute.

Il a exprimé la reconnaissance de la CMS auprès du Gouvernement du Sénégal d'avoir voulu accepter d'abriter l'URTOMA. Il a fait un rappel des différentes étapes qui ont conduit à la signature du Mémorandum d'Accord d'Abidjan en 1999 et le lancement dans l'élaboration du Plan de Conservation (PC) lors de la première réunion des Etats signataires à Nairobi en 2002. Il a suggéré la mise en œuvre, dans le futur, d'un comité consultatif à l'instar de l'IOSEA. Enfin, il a formulé le vœu que dans un proche avenir, que l'on complète la liste des Etats signataires du MdA, que l'on enregistre l'adhésion de nouveaux pays comme l'Espagne, le Portugal et la France.

- **Discours de Monsieur Thierno LO, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal**

Il a tout d'abord, au nom de son Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal, du Premier Ministre et de l'ensemble du gouvernement, souhaité la bienvenue en terre sénégalaise à l'ensemble des hôtes présents à la rencontre de Dakar.

Il a rappelé que depuis des millénaires, les tortues marines parcourent le monde à travers les océans et les mers chaudes à la recherche de méduses et d'algues tout en nichant sur les plages et les côtes tropicales et intertropicales. Les côtes et les plages de l'Atlantique constituent des lieux de ponte privilégiés pour la majorité des espèces de tortues marines. Toutefois, ces sites de nidification, a ajouté M. le Ministre, ressemblent aujourd'hui plus à des cimetières de tortues tant l'ampleur du désastre est grande et incommensurable. Il a terminé son intervention en exprimant ses sincères remerciements à la CMS pour l'assistance apportée à l'URTOMA et pour la confiance placée au Sénégal pour abriter cette Unité en sa qualité de coordonnateur du volet environnement du NEPAD.

Après les différentes allocutions, eu lieu la cérémonie de signature pour d'adhésion de la République du Cap Vert au Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation des tortues marines de la façade atlantique devenant ainsi le 22^{ème} pays signataire. Profitant de la présence à Dakar du Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, le Ministre Thierno LO a saisi cette occasion pour signer le mémorandum d'accord relatif aux mesures de conservation des populations ouest africaines de l'éléphant d'Afrique.

Ensuite, il y a eu une suspension des travaux.

A la reprise, il y a eu l'élection du bureau et l'adoption de l'agenda de l'atelier suivi des trois communications.

- **Composition du bureau de l'atelier**

Présidents : La présidence a été assurée tour à tour par le Colonel Soulèye NDIAYE , Inspecteur des Affaires Administratives et financières du MEPN (IAAF/MEPN), ancien Directeur des Parcs Nationaux du Sénégal et Colonel Pape Walil GUEYE Coordonnateur de la Cellule d'Etudes, de Planification et de Suivi du MEPN (CEPS/MEPN).

Modérateur : El Hadji SENE fonctionnaire FAO en retraite, ancien Directeur des Eaux Forêts et Chasses du Sénégal et président de l'ONG Hylea International.

Rapporteurs : Lieutenant Colonel Oumar BALDE (URTOMA) et Manjula TIWARI, NOAA

Point 2 de l'agenda : Communications

2. 1 Gestion des ressources transfrontières marines et côtières dans le cadre du NEPAD par David Samuel NJIKI NJIK, secrétaire exécutif du volet Environnement du NEPAD.

Dans sa communication, le secrétaire exécutif, a fait l'historique du NEPAD et de son volet environnement Il a ensuite présenté le programme NEPAD et milieu marin qui s'articule autour des thèmes suivants :

- Des domaines thématiques du plan d'action
 - ✓ 1- Lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification ;
 - ✓ 2 - Conservation des zones humides en Afrique ;
 - ✓ 3 - Prévention, contrôle et gestion des espèces allogènes envahissantes ;
 - ✓ 4 - Conservation et utilisation durable des ressources marines et côtières ;
 - ✓ 5 - Lutte contre les changements climatiques ;
 - ✓ 6 – Conservation transfrontière et gestion des ressources naturelles (eau douce, biodiversité, forêts) ;
 - ✓ 7 – Préoccupations transversales.
- Enjeux pour les pays africains
 - ✓ En 1997 l'exportation de poissons de mer leur a rapporté 445 millions de dollars E-U. Cependant, on note une diminution de taux de prises le long de la côte africaine. Avec au moins 68% des zones marines protégées qui sont considérées comme menacées, l'Afrique a besoin d'une mobilisation forte pour une gestion idoine de ses ressources marines et côtières.

Dans sa communication, M. NJIKI a évoqué les efforts régionaux mis en place en Afrique pour gérer correctement les ressources marines et côtières : la convention d'Alger de 1968 ; la convention de Nairobi; la convention d'Abidjan de 1985 ; la convention de Bamako de 1991 interdisant l'importation, le mouvement transfrontalier et la gestion des déchets dangereux en Afrique. A ces conventions, il faut ajouter le Processus Africain et l'utilisation durables des ressources vivantes, gestion des habitats clé et des écosystèmes et tourisme.

Il a par ailleurs évoqué les grands projets du Plan d'Action du NEPAD relatif au milieu Marin et côtier. Il s'agit du Grand Ecosystème du courant de Guinée; du Grand Ecosystème du courant des Canaries ; Projet côtier du Tourisme durable ; Projet sur l'adaptation au changement climatique ; les Grands Ecosystèmes marins d'Agulhas et de la Somalie ; le projet de gestion côtière intégrée par l' ONUDI et enfin l'Evaluation des coelacanthes, dugongs et des lamantins.

Il a enfin dégagé les perspectives de la conservation des ressources marines et côtières. Il souhaite que les politiques intègrent les problèmes environnementaux dans le plan de développement de leur pays. Il a noté qu'il y'a un besoin de cohérence dans la mise en œuvre des programmes et des interventions (cas des LME, des conventions et des programmes ciblés).

Présentation du Mémorandum d'Accord concernant les mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique du plan de conservation et des actes de la rencontre de Nairobi du 6 au 9 mai 2002 par M. Lahcen El KABIRI Directeur Adjoint de la CMS et par Jacques FRETEY, Coordonnateur Scientifique de MdA.

Présentation de Lahcen El Kabiri : dans sa présentation, il a rappelé que le Mémorandum d'Accord (MdA) pour la conservation des Tortues Marines (TM) de la côte atlantique d'Afrique a été adopté à Abidjan en Côte d'Ivoire en 1999. En mai 2002, il y' a eu la première réunion des Etats Signataires à Nairobi. A la réunion de Dakar des 8 au 10 janvier 2007, il y' a 21 Etats signataires. M. Lahcen a poursuivi en indiquant que la signature d'un Mémorandum d'Entente (MdE) entre le Programme des Nations Unis pour l'Environnement PNUE, représenté par le Secrétariat de la CMS et le Gouvernement du Sénégal en sa qualité de coordonnateur du Volet environnement du NEPAD en octobre 2005 pour coordonner et développer un programme triennal résulte de la nécessité de trouver un mécanisme de coordination régionale rapprochée afin d'impulser la mise en œuvre du MdA Tortues Marines (TM) pour la côte atlantique d'une part et d'autre part d'augmenter les synergies entre les initiatives existantes du côté des ONG et des réseaux sur le terrain. Le dit MdE concerne la mise en œuvre du MdA sur la conservation des TM de la côte atlantique de l'Afrique et son Plan de Conservation (PC).

Enfin M. Lahcen a rappelé les cinq objectifs généraux du PC à savoir :

Objectif 1 améliorer les connaissances sur les espèces de TM en Afrique, leur statut, les menaces, leur utilisation et leurs déplacements;

Objectif 2 réduire les causes directes et indirectes de la mortalité des TM ;

Objectif 3 intégrer les projets de conservation dans le contexte socio économique ;

Objectif 4 stimuler la coopération et la coordination dans et entre les Etats de l'aire de répartition ;

Objectif 5 assurer des financements pour l'initiation ou la poursuite des programmes de conservation des TM.

Après avoir fait un compte rendu détaillé des actes de la réunion des pays signataires de 2002, Monsieur Lahcen est revenu largement sur les possibilités d'adoption d'un rapport électronique on line. Il a insisté sur la nécessité d'harmoniser le PC du MdA de côte atlantique de l'Afrique et celui de conservation et de gestion de L'IOSEA qui semble être plus pratique moins détaillé que celui qui nous concerne aujourd'hui.

Présentation de Jacques FRETEY : il a fait l'historique, la dynamique et les perspectives du Mémorandum

d'Abidjan en rappelant les événements suivants :

- 1 Du 26-30 novembre 1979, il y a eu la première conférence mondiale sur la conservation des TM (Washington, D.C., USA)
- 2 En 1994 -début de la collecte des données bibliographiques et de terrain sur les tortues marines d'Afrique occidentale en partant des références de L.D. BRONGERSMAN.
- 3 En 1995, rencontre régionale WWF UICN au SODWANA sur les TM de l'ouest de l'océan indien. De cette rencontre est né l'idée de créer un réseau ouest africain. En 1996, il y'a eu tenue de plusieurs réunions (CMS, UICN, WWF) au Muséum National d'histoire Naturelle de Paris sur ce projet.
- 4 En 1997, il y'a eu la réunion d'Ekwata qui a abouti à la création du PROTOMAC, premier réseau de conservation des TM en Afrique.
- 5 En 1999 il y a eu la conférence d'Abidjan qui fut la première réunion internationale de l'ensemble de la façade atlantique de l'Afrique pour la conservation des TM. Dix neuf (19) Etats avaient pris part à ladite rencontre. Elle a abouti à la création du Mémoire d'Abidjan, acte fondateur du réseau régional.
- 6 En 2000 ouverture du Bureau régionale KUDU chargé d'assurer le secrétariat intérimaire du MdA
- 7 Et en mars 2005 naissance de l'URTOMA placé sous la tutelle du SINEPAD/Env.

Monsieur Fretey a souligné l'existence :

- D'activités réussies et parfois achevées comme :
 - ✓ Bons projets installés dans 3 pays d'Afrique de l'Ouest , 2 de la Côte des Esclaves, et 4 pays d'Afrique Centrale
 - ✓ Rédaction d'un manuel des méthodologies
 - ✓ Bons projets de suivi de femelles adultes (*C. caretta*, *C. mydas*, *D. coriacea*) par émetteurs Argos (Guinea Bissao, Cabo Verde Archipelago, Gabon...)
 - ✓ Bonne coordination sous-régionale du réseau PROTOMAC (Afrique Centrale).
- Il a par ailleurs insisté sur la nécessité :
 - ✓ De financements pérennes pour TOUS les projets
 - ✓ Que TOUTES les données soient confiées et enregistrées dans la base régionale afin de pouvoir obtenir des estimations plus fiables du nombre de femelles et de nids pour chaque espèce dans toute la région
 - ✓ Un meilleur suivi du MoU d'Abidjan par le Secrétariat de la CMS, avec l'organisation en 2007 de la 2e Conférence des Etats signataires

- ✓ Des données précises sur l'impact du bycatch
- ✓ Une organisation régionale comparable à celle du WIDECASST ou de IOSEA, avec un bureau régional disposant de moyens adéquats et des permanents salariés

Pour le présentateur puisse que le Programme Kudu devienne URTOMA il est indispensable que :

- ✓ L'Unité régionale de coordination et les bureaux sous-régionaux soient bien structurés et aient une existence juridique propre, possèdent un budget de fonctionnement adéquat sur du long terme, et qu'ils soient dotés d'un personnel salarié et bien formé indispensable à leur bonne gestion ;
- ✓ Que tous les projets de terrain aient les moyens techniques et financiers de mener des actions pérennes, dans un cadre transfrontalier ;
- ✓ Que des conventions soient engagées avec de grands partenaires (Union Européenne, USA, France, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, PNUE, UNESCO, FAO, FFEM, ONGs internationales...)

3.2 La problématique de la conservation des tortues marines dans la côte atlantique de l'Afrique **Zone WAMER : état des lieux, enjeux et perspectives** par Dr. Mamadou DIALLO de WWF.

Le Dr. DIALLO a tout d'abord défini sa zone d'intervention qui est celle du Programme Régional de la Conservation Marines et Côtière (PRCM) dont les sept pays membres sont : Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap Vert, Guinée Bissau, Guinée Conakry et récemment la Sierra Léone. Ces pays ont comme particularité l'appartenance à la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRPE).

Dans sa communication il a donné les avantages de l'approche régionale, les activités déjà conduites, les activités en cours et futures. Dans sa conclusion, il a décrit les défis et les opportunités qui consistent à promouvoir la coopération avec la commission sous régionale des pêches (lutte contre les chalutiers dans les programmes de pêche des crevettes et des pélagiques), s'assurer une surveillance à long terme des sites de ponte clef afin d'évaluer les impacts de conservation.

L'après midi de la première journée a été réservé aux présentations des différents pays sur l'état de conservation des tortues marines et le niveau mise en œuvre du mémorandum.

Point 3 de l'agenda : Présentation des Pays

Communication de la Mauritanie présentée par : Mohamed ould M.F ould Hamza

En Mauritanie, toutes les conventions et accords visant à la conservation des tortues marines ont été signés. (CDB,CITES,CMS, ABIDJAN, MdA, etc). Par ailleurs, il existe aussi une législation nationale qui protège les tortues Marines (codes de la chasse et de la Protection de la Faune, de la pêche etc.).

Six espèces de tortues sont rencontrées en Mauritanie :

- 1 Chélonia mydas (tortue verte) : elle est abondante au PNBA et souvent capturée par les pêcheurs Imraguen au filet ou au harpon. Ils en mangent la viande et recueillent la graisse
- 2 Caretta caretta (Caouane) : quelques rares captures par les filets imraguens ont été observées. L'espèce se rencontre dans la baie du lévrier
- 3 Lepidochelys kempii (tortue de kemp) : observée sur les côtes mauritaniennes entre 1977 et 1982
- 4 Lepidochelys olivacea (tortue olivâtre) : quelques rares observations (carapaces)
- 5 Dermochelys coriacea (tortue luth) : selon les résultats d'enquêtes menées par des chercheurs les années 70 et 80, l'espèce fréquente les côtes mauritaniennes et emprunte des couloirs de migrations entre le Banc d'Arguin et Saint – Louis du Sénégal avec quelques rares sites de ponte
- 6 Eretmochelys imbricata (tortue imbriquée) : selon des observations de terrain et enquêtes menées par des chercheurs auprès des populations Imraguen, l'espèce fréquente les côtes mauritaniennes

Il n'existe, malheureusement pas un programme spécifique de conservation pour ces six espèces.

Bénin par Joséa S. Dossou-Bodjrènou de l'ONG Nature Tropicale

La communication de l'ONG Nature Tropicale du Bénin a été faite par M. DOSSU. Elle a porté sur les activités du réseau WASTCON à savoir la *Sauvegarde des espèces menacées de la côte Atlantique de l'Afrique dans la région Ouest Africaine (WASTCON) : Cas des tortues marines.*

Sa communication a porté sur les objectifs du Programme kudu, sur l'historique de la création du réseau WASTCON et enfin sur l'état de conservation des tortues dans la sous région et en particulier au Bénin avec les opportunités, les contraintes et les perspectives.

Les actions engagées ont permis d'améliorer un peu l'état de conservation des tortues marines au Bénin, mais beaucoup reste encore à faire.

La présentation de la Gambie par Alpha DJALLO point focal tortue zone WAMER

Il a porté sur l'état de la distribution et de la conservation des tortues marines. Il existe quatre espèces de tortues marines en Gambie (*Eretmochelys imbricata*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*, *Chelonia mydas*). En résumé, en Gambie, il existe probablement quatre à cinq espèces de tortues marines dont les zones de ponte et les périodes ne sont pas bien maîtrisées. Par contre les zones potentielles d'alimentation sont identifiées. Les menaces et les mesures de conservation sont évaluées. L'estimation des populations par la méthode CPUE est prévue au mois de juillet 2007

La présentation de la Guinée Bissau faite par Justino Biai et Castro Barbosa a porté sur L'état de conservation des tortues marines en Guinée-Bissau. Les difficultés dans la mise en oeuvre des conventions, textes, codes et règlements en vigueur dans le pays ont aussi été relatées.

Cinq des huit espèces existant au monde vivent dans les eaux de Guinée-Bissau, surtout dans la RBABB (*Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coreacea*, *Eretmochelys imbricata* et *caretta caretta*).

Dans le cadre de la conservation, des activités de suivi et de marquages conventionnels (FIBA, CMS) sont menées dans le pays pour (dix) tortues marines. Des campagnes de valorisation des tortues à travers la mise en œuvre de programmes d'observation pour les touristes. Des activités de sensibilisation et d'éducation environnementale sont aussi organisées auprès des populations des parcs et des pêcheurs qui travaillent dans la région.

Etat de conservation des Tortues marines en Guinée fut présenté par M. Bakary MAGASSOUBA

La guinée dispose de textes législatifs (code de la pêche, code de l'environnement et le code de l'eau. Il faut cependant reconnaître que la gestion conservatoire des tortues marines n'apparaissait pas à l'époque comme une priorité bien que des sites soient érigés en sanctuaires sur la côte maritime en vue de leur protection (cas du Sanctuaire de faune des îles de loos).

Les espèces suivantes sont recensées : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*), Tortue verte (*Chelonia mydas*), Caouanne (*Caretta caretta*), Tortue imbriquée, (*Eretmochelys imbricata*), Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*).

Actuellement la guinée est dans une phase de formulation de plans d'action nationaux de conservation de certaines espèces clés : tortues marines, lamantins, dauphins, requins et baleines.

Le Liberia par Benjamin S. Karmorh, Jr de l'ONG Society Against Environmental Degradation (SAED), a fait un état des lieux sur les tortues au Liberia.

Le cadre législatif existe, le code forestier de 1976, révisé en 2006 protège toutes les espèces de tortues Marines. Le Libéria a aussi ratifié les conventions suivantes : RAMSAR, CITES, ABIDJAN et BAMAKO
Cinq espèces de tortues sont rencontrées dans le pays : *Chelonia myda* , *Dermochelys coriacea*, *Caretta caretta*, *Eretmochelys imbricata* et *Lepidochelys olivacea*.

En conclusion nous pouvons dire que les menaces de mortalités des tortues sont très élevées. Il existe peu de connaissance sur la protection et la conservation des tortues marines ; il y'a une faible participation du pays dans les programmes régionaux et sous régionaux/ dans les activités visant à la protection des tortues marines. Il y'a un besoin de renforcement des capacités humaines et institutionnelles ainsi que de développer des programmes nationaux appropriés pour la gestion des tortues marines.

La présentation du Sénégal, faite par le Docteur Djibril Diouck de la Direction des Parcs Nationaux, point focal des tortues marines pour le Sénégal, a porté sur l'état de conservation des tortues marines au Sénégal.

Le Sénégal dispose d'un cadre législatif et réglementaire qui protège les tortues marines (le code de la Chasse et de la Protection de la Faune, le Code de la pêche maritime), Les conventions et accords ratifiées par le Sénégal (CMS, CITES, CDB, RAMSAR, MdA) protègent aussi toutes les tortues qui figurent dans la liste rouge de l'IUCN.

Par ailleurs, avec 700 km de côte et son important réseau hydrographique, le Sénégal dispose d'une diversité biologique côtière et marine importante. La majeure partie des parcs et réserves du Sénégal ont une frange maritime. Ce réseau de parcs et réserves constitue, pour la plupart, des couloirs de migration et /ou des sites de ponte et de nourriture pour les tortues marines

Dans cet important réseau, six des huit espèces de tortues marines sont recensées : La tortue verte *Chelonia Mydas*, la tortue luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata*, la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*), la Caouanne *Caretta Caretta*, et la tortue *Kempi*, *Lepidochelys Kempii*.

Malgré cette protection dont bénéficient les tortues, très peu de travaux de recherche scientifiques ou de suivi des mouvements des tortues marines ont été effectués au Sénégal. Il existe quelques programmes sectoriels de suivi et de surveillance (Joal Fadhiouth, PNLB, PNDS, etc) sous l'initiative des parcs nationaux, du WWF et de l'IUCN. Il y 'a donc nécessité de faire l'état des lieux des tortues marines (identification des espèces, sites d'alimentation et de ponte, corridors de migration, suivi écologique) dans et en hors des aires protégées et de mettre en place un plan de conservation nationale des tortues marines.

Pour le Togo, le rapport a été présenté par **AGBODJI Kossi** Point focal tortue complété par **Akpamou kokouvi GBETEY** de l'ONG AGBO-ZEGUE. Cette communication a été sur une proposition de plan national d'action des tortues marines. Ce Plan national Togolais, le fruit d'une concertation avec les différents services concernés de l'Etat, fait suite aux recommandations et aux objectifs du Plan de conservation régional des tortues marines en Afrique Occidentale de la CMS, lequel est issu du Mémoire d'Abidjan signé par le Togo. Il s'inscrit également dans le Plan national d'Action pour l'Environnement (PNAE) du Togo et dans la Planification et le Suivi de la Gestion du Littoral (PSGL). Des recommandations pertinentes figurent dans ce plan qui ne dispose pas encore de moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Une présentation du PROTOMAC faite par Alain GIBUDI a porté sur la protection des tortues marines en Afrique Centrale.

Les objectifs scientifiques de ce programme portent essentiellement sur :

- l'amélioration des connaissances, le statut et la distribution des 5 espèces de tortues marines présentes dans le Golfe de Guinée couplée à une surveillance et une protection des sites de ponte
- l'implication des populations locales, par le développement du tourisme de vision des tortues, la création de sources de revenus alternatives à l'exploitation des tortues

Les activités menées par le réseau PROTOMAC sont exécutées depuis trois ans dans le cadre du Projet Espèces Phares, financé par l'Union Européenne et réalisées par des organisations locales. Elles portent entre autres sur : le comptage de traces, les patrouilles d'identification, le recensement des observations et échouages, le suivi de nids, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et de valorisation des tortues marines.

Ce réseau dispose d'une base de données sous-régionale fonctionnelle.

Depuis juin 2006, le PROTOMAC a pris la forme juridique d'une ONG avec l'intégration en son sein de la République Démocratique du Congo et de l'Angola.

Mr Kouadio Kouassi REMY représentant de la Côte d'Ivoire a fait l'état des lieux sur la conservation des tortues marines dans son pays. La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre législatif et réglementaire qui protège les tortues marines (loi relative à la Protection de la Faune et à l'exercice de la Chasse), La convention de BONN a aussi été ratifiée par le pays ainsi que le MdA.

Quatre espèces de tortues sont présentes en Côte d'Ivoire : la tortue luth *Dermochelys coriacea*, la tortue olivâtre *Lepidochelys olivacea*, la tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue imbriquée *Eretmochelys*

imbricata.

Un projet « Écologie et biologie des tortues marines de Côte d'Ivoire » financé par le programme PNUD/FEM de micro financements a été exécuté sur la période de 2001 à 2003 par l'ONG SOS FORETS.

Un second projet « conservation et de protection des tortues marines » a débuté par une phase pilote en 2003-2004. Il a été financé par le programme PNUD/FEM de micro financement.

Des moyens devraient être dégagés dans le cadre d'un programme sectoriel en vue d'une conservation durable des tortues marines.

Un aperçu sur les tortues marines en Angola a été présenté par Nascimento António

La République d'Angola dispose d'un cadre législatif et réglementaire qui protège les tortues marines (Loi de Bases de l'Environnement, Loi des Ressources Biologiques Aquatiques, Décret sur l'évaluation de l'Impact sur L'Environnement)

Des conventions et accords ont aussi été ratifiées par le pays dont : la CMS, la CDB, et le MdA).

Cinq espèces de tortues marines fréquentent les côtes angolaises : Tartaruga de couro (*Dermochelys coreacea*), Tartaruga verde (*Chelonia mydas*), Tartaruga bôba (*Caretta caretta*), T. de Bico de falcão (*Eretmochelys imbricata*), Ridly do Atlântico (*Lepidochelys olivacea*).

Les aires de ponte les plus importantes se situent dans les provinces de Cabinda, zaïre (Soyo) et au sud de Luanda.

La destruction des habitats, la capture accidentelle par les pêcheurs, la chasse, l'activité pétrolière et le ramassage des oeufs constituent les principales menaces.

Les projets d'études et de conservations des tortues marines manquent de financement pour être exécutés.

Le programme de conservation des tortues marines en Sierra Leone a été faite par Edward Aruna de l'ONG, Conservation Society of Sierra Leone (CSSL)

La République de Sierra Leone dispose d'un cadre législatif et réglementaire qui protège les tortues marines et a ratifié des conventions et accords visant à la protection des tortues marines.

Cinq espèces de tortues fréquentent les côtes Sierra Léonaises : *Caretta caretta*, *Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Eretmochelys imbricata*, *Dermochelys coriacea*

Un programme de conservation des tortues marines est mis en œuvre depuis 1999 en collaboration avec le WWF. Un plan de gestion reste à finaliser. Le suivi et la recherche doivent faire l'objet de proposition dans le budget et sera soumis au Département Américain de gestion de la flore et de la faune.

Le Maroc avec 2900 km de côte a adhéré à l'essentiel des conventions et accords. Les tortues marines rencontrées sont entre autres la tortue luth, la tortue verte, la tortue olivâtre, la tortue imbriquée. Il existe peu d'études sur les tortues au Maroc et l'érosion côtière et la pêche constituent les menaces principales qui pèsent sur cette espèce. Le Maroc envisage de mettre en place un projet d'étude sur l'écologie et la dynamique des populations de tortues marines et aussi l'installation d'un centre pilote de soins des tortues.

Les différentes communications ont été suivies de débats, au cours desquels, les participants sont le plus souvent revenus sur les points suivants :

1. les importants points de synergie, de coopération et d'initiatives transfrontalières.
2. Une importance a été accordée à la communication, à l'information et à la sensibilisation au niveau des populations.
3. Quelques initiatives de suivi, de monitoring et d'harmonisation des techniques de collecte de données
4. Consolidation progressive des initiatives de collectes de données et de montage de bases de données.
5. Pour l'exécution concrète de cela, il a été signalé l'importance de la formation d'observateurs intégrés dans les activités économiques.
6. Une faible implication de la recherche a été notée et il a été recommandé de l'encourager et de l'institutionnaliser davantage.
7. l'atelier a remarqué un apport soutenu des ONG et des organisations de bases et des Professionnels.

L'atelier a lancé un appel pour favoriser :

1. la multidisciplinarité
2. l'implication de la recherche pour une connaissance effective des populations de tortues, de leur biologie et de l'écologie particulière de leur environnement économique et social
3. une connaissance de la situation et de l'évolution des écosystèmes qui les abritent

Un autre appel a été lancé pour :

1. l'écoute des populations et de leur savoir-faire
2. l'écoute et l'implication des ONG et la nécessité du développement local

3. connaître les pratiques culturelles et les traditions

Il a été enfin rappelé la nécessité d'une meilleure connaissance, application et vulgarisation des dispositions et des textes relatifs à la conservation des tortues marines.

Point 4 de l'agenda : présentation des axes stratégiques pour l'élaboration de la stratégie de coordination par Mme Ndeye SENE THIAM Coordinatrice URTOMA.

Dans sa communication la Coordinatrice de l'URTOMA a fait la synthèse des communications par pays qui a permis de faire ressortir les acquis, les contraintes en matière de conservation des tortues. Ainsi, les principaux acquis ont été notés dans les domaines de la sensibilisation, du renforcement des capacités, du suivi des activités et de la coopération sous régionale. C'est ainsi que trois réseaux ont vu le jour dans la zone couverte par l'URTOMA :

1. le réseau Protomac (Protection des Tortues Marines en Afrique Centrale) qui est composé du Cameroun, du Congo du Gabon, de Sao Tomé et Principe et de l'Angola et qui a bien fonctionné suite à un financement de l'Union Européenne dans le cadre du projet espèces phares.
2. le réseau Wastcon (West African Sea Turtle Conservation) qui est composé du Nigeria, du Bénin, du Togo, du Ghana, de la Cote d'Ivoire et du Libéria plus ou moins fonctionnel.
3. le réseau TOMAO (Tortues Marines de l'Afrique de l'Ouest) qui est composé de la Mauritanie, du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la République de Guinée, de la Sierra Léone et des républiques de la Gambie et du Cap Vert. Ce réseau n'a pas vraiment fonctionné depuis sa création en 2002.

Les principales contraintes sont notées dans les domaines :

- De la recherche et du suivi des espèces,
- Du renforcement des capacités des acteurs,
- De l'implication et de la motivation des populations à la conservation des espèces,
- De l'évaluation et la réduction des captures accidentelles.

L'atelier a constaté aussi que beaucoup de techniciens s'activent dans la préservation des tortues mais leur intervention est souvent très localisée et manque de synergie. Par ailleurs, les activités menées couvrent rarement l'ensemble des sites importants au niveau national, à fortiori le niveau sous régional et/ou le niveau régional.

Il a été reconnu que malgré les acquis, les tortues marines continuent à être menacées durant tous les stades de leur vie au moment de :

- la naissance (terre ferme)

- la croissance (dans les eaux)
- l'accouplement (dans les eaux)
- la ponte (sur la terre ferme)

Une introduction relative à l'élaboration de la stratégie de coordination a été faite par Mme THIAM, coordonnatrice de l'URTOMA lors de laquelle elle a défini les axes de réflexion des travaux en groupe. Ainsi, trois (3) groupes de travail ont été constitués :

groupe 1 : les participants venant des pays membres du réseau Protomac ;

groupe 2 : les participants venant des pays membres du réseau Wastcon

et le groupe 3 : ceux venant des pays membres du réseau Tomao.

Il a été demandé aux Pays qui avaient plusieurs participants de se répartir dans les trois différents groupes. Les participants venant des pays ne faisant pas partie d'aucun réseau ont été priés de rejoindre le groupe de leur choix.

Les trois groupes devraient réfléchir sur les thèmes suivants :

Thème 1 : Aspect Institutionnel : (organigramme), consolidation de la coopération Régionale et Sous - Régionale.

Thème 2 : Recherche Scientifique, Suivi et Gestion de la base de données

Thème 3 : Renforcement des capacités, Formation, Communication, Sensibilisation,

Thème 4 : Implication des populations, des ONG et les Mesures d'accompagnement

Point 5 de l'agenda Synthèse des travaux des Groupes

Groupe PROTOMAC

Président : Hamady SOW (Sénégal)

Rapporteurs : Alain GIBUDI (Gabon)

Groupe TOMAO

Président : JUSTINO BIAI (Guinée Bissau)

Rapporteurs : ALPHA OMAR JALLOW (Gambie), ABDOULAYE DIOP(Sénégal)

Groupe WASTCON

Président : GBETOHO Pascal (Bénin)

Rapporteurs : AKPAMOU Kokouvi Gbetey (TOGO) et KARMORH Benjamin (Libéria)

L'ensemble du travail de ces trois groupes a donné lieu aux recommandations suivantes (les détails figurent dans les annexes) :

- Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale
- La mise en place de bases de données nationales, sous régionales et régionales
- La capitalisation de la base de données du Protomac
- La place du comité scientifique au niveau de l'organigramme de l'URTOMA a fait l'objet de beaucoup de discussion. La réunion a retenue qu'il soit un organe indépendant composé de membres nommés selon leur compétence. Son rôle est de conseiller L'URTOMA.
- La proposition de créer deux nouveaux réseaux dont le premier regroupera le Maroc, l'île de CEUTA, les îles canaries, les îles Madères et les Açores. Le deuxième, regroupera l'Afrique du Sud, la Namibie, l'île Sainte Hélène et l'île Ascension.
- Il a été proposé de rebaptiser le réseau WASTCON en GOSTCON car WASTON et TOMAO qui signifient la même chose l'un étant en anglais et l'autre en français.

A la suite des deux plénières (présentation des points focaux nationaux et des trois groupes de travail), et à l'issue des débats enrichissants, les recommandations suivantes ont été formulées par les participants.

1. La nécessité d'agir rapidement en insistant sur la synergie et la coordination des pays signataires
2. La nécessité d'alimenter le Mémoire et de l'étendre à de nouveaux pays
3. La nécessité de procéder à des aménagements du milieu marin et côtier pour assurer la survie des tortues marines
4. La nécessité de prendre des mesures de protection à l'échelle nationale ; sous régionale, et régionale pour lutter efficacement contre les contraintes qui pèsent sur les tortues marines (capture accidentelle, braconnage, ramassage des œufs, perte habitat, etc.)
5. L'évaluation de l'impact des changements climatiques sur les tortues marines
6. La mise en place d'activités alternatives génératrices de revenus pour les populations
7. La mise en place d'une base de données nationales qui va alimenter la base régionale et sous régionale
8. L'invite des universitaires et des institutions de recherches dans le débat relatif à la conservation des tortues marines
9. Le renforcement et l'appropriation de cet accord par les pays signataires et non signataires
10. La nécessité de mettre en place un système de rapportage on line avec un certain nombre de critères et d'indicateurs de gestion
11. L'harmonisation du concept du plan de conservation ou plan de conservation et de gestion
12. La Nécessité d'une coordination au niveau National
13. La nécessité de revoir le problème des accords de pêche pour une meilleure gestion des ressources marines et côtières et particulièrement les tortues marines

14. La nécessité de renforcer la responsabilité des organisations professionnelles de pêche dans la lutte pour la conservation des tortues marines
15. La nécessité de renforcer la coopération transfrontière
16. L'appel à la France et à l'Espagne pour rejoindre le MdA
17. La multiplication des activités de sensibilisation, de communication et de renforcement des capacités des différents acteurs qui interviennent dans la gestion des ressources marines et côtières
18. La nécessité de mettre en place des programmes de recherche scientifique pour un bon suivi écologique des tortues
19. La nécessité de capitaliser l'expérience des ONG
20. La capitalisation du savoir traditionnel et culturel pour une bonne gestion des tortues marines
21. De doter le secrétariat de l'URTOMA de moyens pour mener à bien la coordination des activités de conservation des tortues dans la région.
22. La mise en œuvre des conventions et accords signés par les états.
23. La question du transfert de la base de données du PROTOMAC à Dakar
24. La question de la fusion du programme Kudu et de l'unité régionale
25. l'utilisation du dispositif d'exclusion des tortues (TED) dans les programmes de pêches
26. la lutte contre l'érosion côtière et la conservation des habitats.

Présentation du Site Web URTOMA. ORG

Une brève présentation a été faite par le Web Master sur le futur site de l'URTOMA. Ce site bilingue dans un premier temps deviendra par la suite trilingue anglais, français et portugais. Les participants ont tour à tour donné leurs contributions pour l'amélioration de la page d'accueil, du contenu et de l'intitulé des différentes rubriques.

Après cette présentation la coordonnatrice a déjà les activités à réaliser dans le futur immédiat à savoir :

- Initier avec la CMS et le SINEPAD les démarches nécessaires pour la recherche de financement des activités de la stratégie de coordination.
- Définition des termes de références pour une mise à jour de la liste des points focaux nationaux
- Entreprendre avec la CMS les démarches auprès des autorités pour la signature du MdA par l'Afrique du Sud seul africain non encore signataire
- Œuvrer pour la signature du MdA par les pays de l'UE comme le Royaume Uni, l'Espagne, le Portugal et les autres pays ayant des accords de pêche avec les pays africains. Dans ce cas précis, proposer un avenant au MdA d'Abidjan afin d'inclure les dispositions idoines.

- A la réunion des Etats signataires un groupe de travail dirigé par Monsieur Fretey avait élaboré un projet de rapport national très avancé : reprendre le document pour sa finalisation afin de disposer d'un « format » prêt à être présenté pour la seconde conférence des pays signataires.
- Entreprendre les démarches nécessaires pour harmoniser le plan de conservation du MdA d'Abidjan et celui de la conservation et de la gestion de l'IOSEA.
- Demander à l'Etat Sénégalais l'affectation d'un spécialiste en gestion et base données (termes de références pour la future base de données qui devra capitaliser les acquis de la base de données du réseau PROTOMAC).
- Effectuer des visites de travail et d'échange dans tous les pays de l'aire de répartition.
- Prendre contact en collaboration avec la CMS les démarches nécessaires au près de la FAO pour mettre en place un TCP afin de réduire les captures accidentelles et intentionnelles
- Préparer les termes de référence (composition, mandant, modalité et durée d'élection), pour la création du comité scientifique et technique de l'URTOMA. Ces termes de références seront soumis pour avis via le courrier électronique. Ce document sera ensuite soumis pour approbation aux états signataires lors de la seconde réunion des pays signataires du MdA
- Entreprendre les actions pour un partenariat avec les conventions notamment celle d'Abidjan et les programmes sous régionaux et régionaux comme le courant de Guinée.
- Etudier les possibilités de réalisation d'atelier de formation et d'un film démonstratif d'information et de sensibilisation sur le dispositif d'exclusion des tortues

Point 6 de l'agenda Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par le Directeur de Cabinet (DC) du MEPN. Au cours de cette cérémonie, les participants ont suivi une lecture du rapport de l'atelier, la motion de félicitation des participants et le discours de clôture du DC. Dans son discours, le DC est revenu sur les principaux points abordés par l'atelier. Il s'est félicité des conclusions et recommandations issues des débats de trois jours de l'atelier.

CONCLUSION

- 1 Les actions ci-dessus énumérées constituent les éléments d'orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation des tortues marines sur la côte Atlantique de l'Afrique
- 2 Le financement de toutes ces activités peut être recherché dans chaque pays au niveau des Etats concernés (PIP des directions spécialisées), des petits fonds des ambassades, les institutions

- étrangères (UE, GTZ, PNUE, PNUD, BM, FAO, FEM etc.) sous recommandation de l'URTOMA
- 3 Quand aux projets régionaux, l'URTOMA peut rechercher les fonds nécessaires des partenaires intéressés
 - 4 Pour mener à bien toutes ses tâches l'URTOMA doit pouvoir mettre en place un système efficace de suivi évaluation.

ANNEX 1 : RESTITUTIONS DES TRAVAUX DE GROUPE

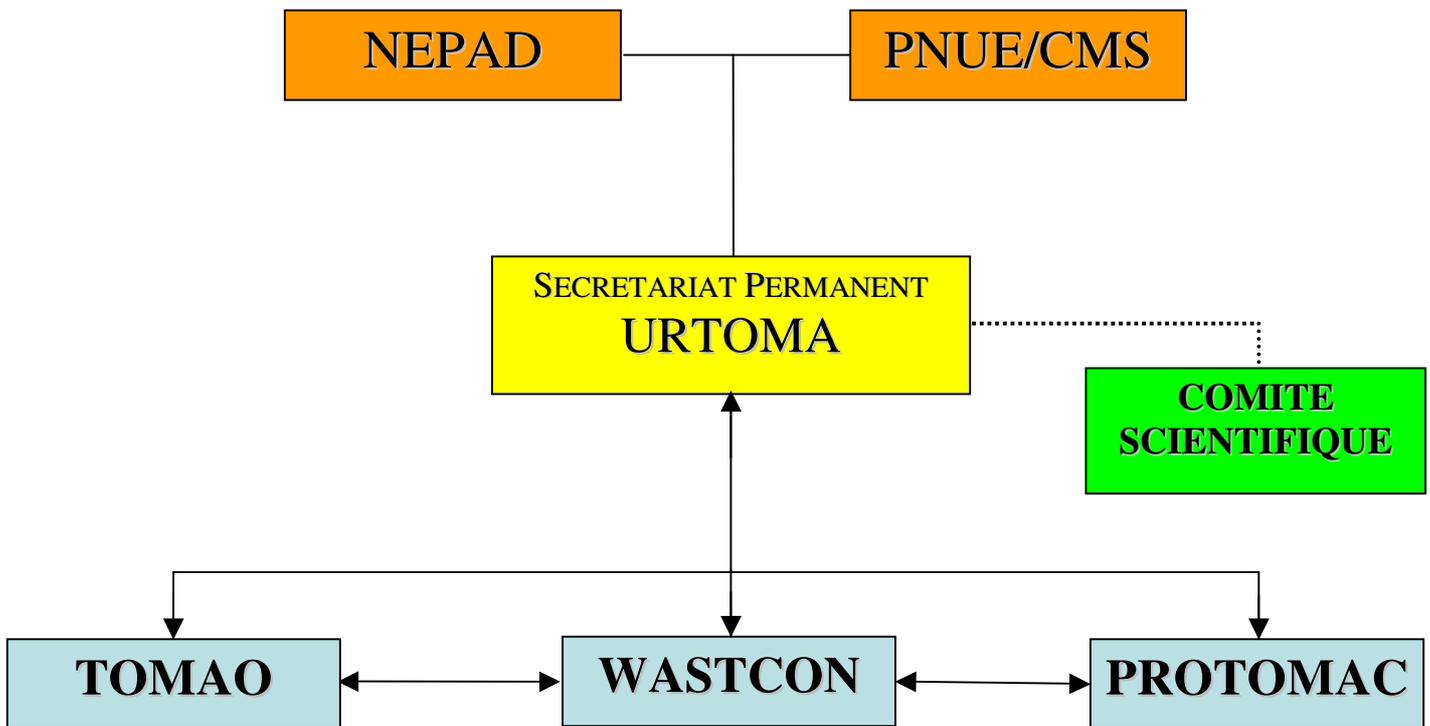
GROUPE DU RESEAU TOMAO

Président : JUSTINO BIAI (Guinée Bissau)

Rapporteurs : ALPHA OMAR JALLOW (Gambie), ABDOULAYE DIOP(Sénégal)

THEME 1 :

- **Organigramme proposé :**



Doter le Secrétariat Permanent de l'URTOMA de moyens conséquents

- Inciter les Etats à allouer des ressources financières pour le fonctionnement des réseaux
- Développer la coopération entre l'URTOMA et les autres organisations sous-régionales (CSRP, PRCM, etc.)
- Mettre en place un site web au niveau de l'URTOMA (capitaliser les acquis)
- Valoriser le musée de la mer de Gorée pour la coopération sous-régionale et régionale
- Développer des programmes à l'image des stocks partagés
- Mettre en œuvre la Convention d'Abidjan
- Encourager la mise en place des aires protégées transfrontalières
- Organiser des ateliers d'échange par et entre réseaux

THEME 2 :

- Faire le bilan des connaissances sur les populations de tortues et leurs habitats (publications existantes par pays et par espèce) et mettre en œuvre des programmes de recherche complémentaires
- Faire l'inventaire des structures de recherche et de formation, des chercheurs et des productions scientifiques
- Encourager la mobilité des étudiants dans le domaine de la recherche sur les tortues marines
- Publier et diffuser les résultats des recherches scientifiques
- Inciter les Etats à monter des programmes de recherche sur les tortues marines
- Mettre en place un réseau de chercheurs sur les tortues marines
- Capitaliser les connaissances et savoir-faire traditionnels et culturels
- Explorer les opportunités de financement existant pour promouvoir les programmes de recherche (ex. ACCC, GIRMAC, WWF, etc ;)
- Capitaliser et adapter les bases de données existantes sur les tortues marines
- Identifier et cartographier les zones de nidification, d'alimentation, de croissance et les corridors de migration et développer des activités de protection
- Identifier les acteurs potentiels impliqués dans la collecte des données
- Mettre en place des bases de données au niveau national, sous-régional et régional
- Développer un système sécurisé de partage d'informations
- Développer une approche éco systémique

- Harmoniser les fiches de collecte des informations tenues par les observateurs à bord des chalutiers pour prendre en compte la tortue marine
- Valoriser et capitaliser les informations existantes sur l'érosion côtière
- Privilégier la recherche opérationnelle pour identifier les besoins réels
- Mettre en place un système de suivi et d'évaluation des populations de tortues marines

THEME 3 :

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un plan de communication participatif et des programmes d'IEC (site web, bulletins d'information, supports divers, émissions radio, expositions, etc.)
- Identifier les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation
- Monter un programme de formation des acteurs (guides touristiques, éco guides, éco gardes, pêcheurs, techniciens, etc.)
- Mettre à contribution les Centres de formation existants (Cap Vert, Guinée Bissau, etc.)
- Favoriser les visites d'échanges d'expériences entre pays et réseaux
- Encourager la célébration de journées dédiées aux tortues marines
- Favoriser la formation de Groupes thématiques Tortues
- Promouvoir l'utilisation du DET (dispositif d'exclusion des tortues)

THEME 4 :

- Encourager les populations à s'approprier les mesures de conservation des tortues marines
- Identifier de manière participative des activités alternatives génératrices de revenus comme incitation pour la conservation des tortues marines
- Susciter la création de réserves naturelles communautaires
- Associer et mettre en réseau les organisations professionnelles (pêche artisanale et industrielle) d'une part et les OCB (Comités de village, Comités de plage, réseaux inter villageois, etc.) d'autre part dans les actions de sauvegarde des tortues marines
- Créer un fonds d'appui et de promotion des initiatives locales liées aux actions de conservation des tortues marines

GROUPE DES PAYS MEMBRE DU RESEAU PROTOMAC

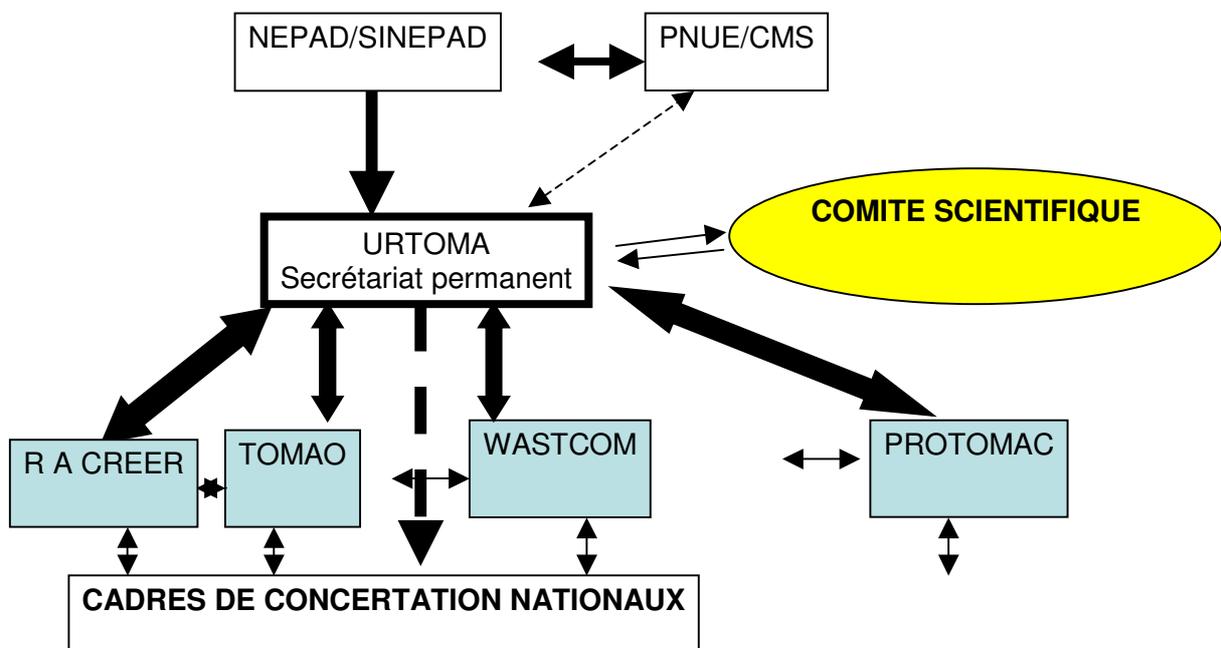
Il est très important de souligner que les pays membres de ce groupe étaient presque tous absents malgré les différentes invitations envoyées par les secrétariats de l'URTOMA et de la CMS.

Président : Hamady SOW (Sénégal)

Rapporteurs : Alain GIBUDI (Gabon)

Thème 1 :

- Organigramme proposé



- La composition du bureau du secrétariat permanent doit être constituée de la partie administrative et deux scientifiques pour la gestion de la base de données et la gestion quotidienne

- Le logo kudu peut être maintenu, car déjà connu depuis huit ans
- URTOMA doit chercher un statut juridique de droit sénégalais
- Trouver un mécanisme d'appui financier et technique aux sous réseaux
- Établir un manuel de procédure comptable, administrative et financière
- La programmation financière étaler sur cinq ans au moins, avec revu à mis parcours
- Contribution des Etats membres (en nature, taxes douanières, locaux, etc...)
- Organiser une réunion annuelle de bilan-programme au moins pour les responsables de sous réseaux.
- Organiser des réunions de crises à la mesure du possible
- Organiser une conférence de parties biannuelle en marge de la COP
- Encourager les pays non signataires à rejoindre les conventions
- Nécessité d'harmoniser les législations nationales en conformité avec les conventions internationales

Thème 2 :

- Standardisation des protocoles, des méthodes et techniques de collecte de données
- Adoption d'un format unique de base de données pour tous les acteurs
- Définir un canevas type pour l'élaboration de rapports
- Prévoir de bases de données de la base au sommet
- Adapter la base Protomac au sein de l'URTOMA
- La recherche peut être subdivisée en trois tranches:
 - la recherche à terre, qui s'occupera de tous les exercices de suivi routinière
 - (suivi de plages)
 - . La recherche en mer pour les études des zones de croissances, d'alimentation
 - Et les études de captures accidentelles
 - . La recherche par suivi Argos (satellite).
- Prévoir des ateliers scientifiques et promouvoir des publications scientifiques

- Les résultats doivent aboutir à la prise de décisions au niveau des Etats, et vulgariser auprès de populations

Thème 3 :

- Encourager et favoriser la formation universitaire
- Former des acteurs de base aux techniques de suivi, etc.
- Apporter un appui logistiques aux sous réseaux et aux cadres de concertation
- Elaborer des programmes d'éducation environnementale auprès des écoles élémentaires etc.
- Instituer une journée tortue
- Production des supports d'information, d'éducation, de sensibilisation, etc
- Créer et favoriser les gazettes

Thème 4 :

- Organiser, renforcer et /ou créer des groupements ou associations pour la conservation des tortues
- Former, impliquer et responsabiliser les groupements
- Inciter les populations à créer des réserves communautaires
- Développer l'écotourisme
- Favoriser l'émergence et l'implication des OGNs locales aux activités de protection de tortues marines
- Favoriser l'accès aux micros financements

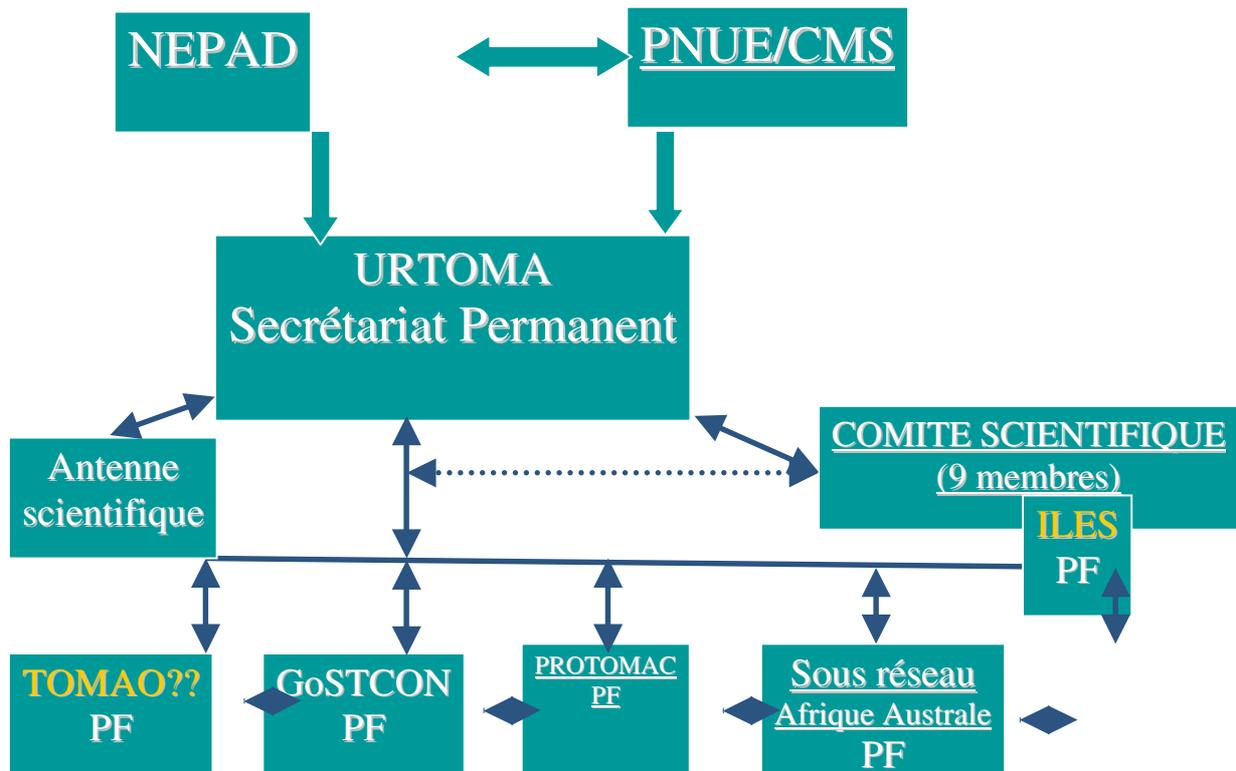
GROUPE WASTCON

Président : GBETOHO Pascal (Bénin)

Rapporteurs : AKPAMOU Kokouvi Gbetey (TOGO) et KARMOR Benjamin (Libéria)

Thème 1 :

- Organigramme proposé :



- Organigramme modifié par rapport à :

- ✓ la position du Comité scientifique en tenant compte du rôle (conseiller l'URTOMA et les réseaux sur toutes les questions scientifiques)

- ✓ La dénomination des réseaux (les réseaux TOMAO et WASTCON ont la même dénomination et couvrent tous la même zone géographique)
- Un effort sera fait pour renommer les deux réseaux :
 - ✓ WASTCON GoSTCON: Gold coast Sea Turtle Conservation Network (Réseau de conservation des Tortues Marines sur la côte d'or de l'Afrique de l'Ouest)
 - ✓ TOMAO: (A définir)
- GoSTCON : Nigéria, Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Libéria
- *TOMAO* : Cap Vert, Guinée, Guinée Bissau, Gambie, Mauritanie, Sénégal, Sierra Léone, Maroc???
- ✓ Le maintien de Sierra –Léone dans le réseau TOMAO se justifie par l'existence de plusieurs accords et projets communs avec les pays membres du réseau (accord sur la pêche)
- Créer un sous réseau au niveau de l'Afrique Australe pour regrouper l'Afrique du Sud, la Namibie (idem pour les îles)
- Prévoir des points focaux nationaux au sein de chaque pays pour la coordination au niveau national des activités du réseau
- Le point focal CMS assume le rôle de point focal de l'**URTOMA**. Il devra constituer un comité pluridisciplinaire national sur les Tortues marines. L'URTOMA devra tenir compte de cet aspect pour l'échange d'information au sein des réseaux
- Etablir un lien pour des échanges d'expériences entre les sous réseaux
- Composition du Comité Scientifique : (9) membres : IUCN (1) ; CMS (1) ; UNEP (1); réseaux sous-régionaux déjà existants (3); ; réseaux à créer (2); autres partenaires (1).
 - ✓ Les représentants doivent être issus d'une institution de recherche ou une personne ressources reconnue pour ses compétences dans le domaine des tortues marines
- Consolidation de la coopération :
 - ✓ Répertoire toutes les organisations travaillant sur les tortues marines au niveau des pays et de la sous région

- ✓ Organiser des missions d'échange d'expérience entre les membres des différents réseaux

THEME 2 :

- Développer des programmes de recherche dans les domaines suivants : ethnozoologie, biologie et écologie de l'espèce, menaces sur l'espèce (prises accidentelles, destruction et pollution des habitats etc.)
- Développer un mécanisme de surveillance et de protection des plages (cartographie des sites de ponte, marquage des tortues échouées, mise en place des comités de sauvegarde locaux etc.)
- Développer et mettre en place un mécanisme de collecte des données sur les tortues marines et les habitats (utilisation d'un format standardisé; Actualiser la base de données de PROTOMAC et assurer sa mise à jour régulière:

THEME 3 :

- Développer un mécanisme approprié de Communication et sensibilisation des groupes cibles (pêcheur, les communautés côtières, l'administration publique, la communauté scientifique etc.)
- Développer des outils de communication adéquats : média locaux (publics et privés) ; voies traditionnelles journées des tortues ; sites web, mallettes pédagogiques; etc.
- Formations diverses (éco gardes, administration locale; forestiers, étudiants etc.)
- Equipements des laboratoires et structures de protections sur le terrains (matériels adéquats pour la réalisation des activités

THEME 4

- Développement des activités alternatives génératrices de bénéfice en tenant compte des spécificités des milieux
- Prise en compte de tous les acteurs dans la mise en œuvre des actions concourant à la sauvegarde des tortues marines
- Procéder au dédommagement en cas de dégâts majeurs des filets

ANNEXE 2 PROGRAMME PROVISoire

| Lundi 8 janvier 2007 | | | |
|--------------------------------------|---------|--|--|
| 8H30 | 9h 30 | Installation des participants | |
| | | POINT 1 CEREMONIE D'OUVERTURE | |
| | | Cérémonie d'ouverture (Allocutions) Election du bureau de la rencontre Signature du Mémorandum d'Accord sur les mesures de conservation des tortues marines par le Cap-Vert Signature du Mémorandum d'accord sur les mesures de conservation des tortues marines de la côte Atlantique de l'Afrique Signature du Mémorandum d'Accord pour les mesures de Conservation des Populations Ouest Africaines de l'Eléphant d'Afrique (MEPN Sénégal) | Directeur des conventions environnementales et des lois Secrétaire Exécutif CMS Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature Cap Vert/CMS Ministre MEPNS / CMS |
| 10h30 | 11h | Pause café | |
| Point 2 COMMUNICATIONS | | | |
| 11 h | 11h30 | Gestion des ressources transfrontières marines et côtières dans le cadre du NEPAD | SINEPAD/Env. |
| 11h 30 | 13H | Présentation du Mémorandum d'Accord Concernant les mesures de Conservation des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique- du plan de conservation et des Actes de la rencontre de Nairobi du 6 au 9 mai 2002 | Secrétariat CMS |
| 13h | 14h «30 | Pause Déjeuner | |
| 1 4h30 | 15h30 | La problématique de la conservation des tortues marines dans la côte Atlantique de l'Afrique (zone Wamer : état des lieux, enjeux et perspectives). | WWF/URTOMA |
| POINT 3 PRESENTATION DES PAYS | | | |
| 15h30 | 18h | Présentation par les points focaux de l'état de mise en œuvre du MdA et de la conservation dans leur pays. | Participants |

| Mardi 9 janvier 2007 | | | |
|---|--------|--|---|
| POINT 4 PRESENTATION AXES ET TRAVAUX DE GROUPE | | | |
| 9h | 9h 30 | Présentation des axes stratégiques pour l'élaboration de la stratégie de coordination. | URTOMA |
| 9h 30 | 11 h | Travaux de groupe pour élaboration du draft de stratégie de coordination de la mise en œuvre du MdA tortues marines. | Participants |
| 11h | 11h30 | Pause café | |
| 11h30 | 13h | Travaux de groupe (suite) | Participants |
| 13h | 14h 30 | Pause déjeuner | |
| 14h30 | 16h30 | Travaux de groupe (suite) | Participants |
| 16h 30 | 17h | Pause café | |
| 17h | 18h | Travaux de groupe (suite) | |
| Mercredi 10 janvier 2007 | | | |
| POINT 5 RESTITUTIONS DES GROUPES ET DISCUSSIONS | | | |
| 9h | 10h 30 | Restitutions des groupes et Discussions | Participants |
| 10h30 | 11h | Pause café | |
| 10h 30 | 12h 30 | Synthèse des travaux de groupe, présentation et validation du draft de la stratégie de coordination | -0 URTOMA |
| 12h | 14h | Conclusion et Perspectives Clôture | -1 URTOMA Directeur de Cabinet |
| | | Rencontre annexe | |
| 14h30 | 17h | Réflexion pour une meilleure conservation de la biodiversité marine et côtière en zone PRCM création du réseau biomarine | -3 PRCM, WWF, Wetland International, Participants et URTOMA |

ANNEXE 3 «discours d'ouverture présenté par Monsieur Thierno LO Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal

Excellence Monsieur le représentant de l'Ambassade du Cap-Vert à Dakar

Monsieur le Directeur des Conventions du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, notre cher compatriote ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Convention sur les Mesures de Conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS),

Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CMS,

Monsieur le Secrétaire Exécutif du SINEPAD

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux et Nationaux,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,

Mesdames, Messieurs les Experts,

Chers invités, chers participants

Je voudrai d'abord au nom de son Excellence Monsieur le Président de la République, de son premier Ministre Monsieur et de l'ensemble du Gouvernement souhaiter la bienvenue en terre sénégalaise à l'ensemble de nos hôtes présents à notre rencontre d'aujourd'hui. Cet atelier de lancement et d'orientation stratégique des activités de l'Unité Régionale chargée de la Coordination de la mise en Œuvre du mémorandum d'accord sur les mesures de protection des tortues marines de la Côte Atlantique de l'Afrique dénommée URTOMA. Cette rencontre est consacrée à l'importante question de la préservation de nos ressources marines et côtières en l'occurrence, la survie des tortues marines dans leurs aires de prédilection que sont les côtes atlantiques de l'Afrique partant du Maroc au Cap de bonne espérance en Afrique du Sud.

Mesdames, Messieurs, chers invités

Depuis des millénaires, les tortues marines parcourent le monde à travers les océans et les mers chaudes à la recherche de méduses et d'algues tout en nichant sur les plages et les côtes tropicales et intertropicales.

Chers Experts, comme il est connu, les tortues marines ont un sens très élevé du temps et de l'orientation. Elles peuvent parcourir des milliers de kilomètres par an. Une femelle adulte peut retrouver et retourner sur son lieu de naissance après 30 ou 40 ans d'absence pour y pondre ses oeufs.

Les côtes et les plages de l'Atlantique constituent des lieux de ponte privilégiés pour la majorité des espèces de tortues marines. Actuellement ces sites de nidification ressemblent aujourd'hui plus à des cimetières de tortues tant l'ampleur du désastre est grande et incommensurable.

Chaque année ce sont des milliers de femelles qui sont pistées, suivies, capturées et tuées ; elles subissent toutes les formes de sévices et de destruction. Nous en retenons le pillage de leurs œufs sur la terre ferme, les captures de sujets jeunes et adultes en mer pour leurs chairs et carapaces, les morts par asphyxie liées aux pollutions chimiques et physiques par des matériaux non biodégradables. D'autres, sont noyées dans les filets des pêcheurs ou capturées sans intention par les hommes de la mer.

L'extraction de sable sur le littoral pour les besoins croissants de l'industrie du bâtiment et le développement des stations balnéaires sont aussi des sources inquiétantes de menaces.

Mesdames, Messieurs, Chers Participants,

Nous notons aujourd'hui que toutes les tortues marines de la côte sont menacées et figurent sur les annexes 1 et 2 de la CMS, annexe 1 de la CITES et liste rouge de l'UICN. D'après les publications du 24ème congrès mondial sur la conservation et la biologie des tortues marines, la tortue luth en Amérique Latine n'aurait plus que dix ans avant son extinction si rien n'est fait pour assurer sa préservation.

La plus grande menace actuelle vient de la pêche avec les prises accidentelles au palangrier et par les chaluts. Selon la FAO, il est estimé que plus de 40000 tortues meurent chaque année de la pêche au palangrier au Costa Rica.

Mesdames, Messieurs,

Vous convenez avec moi que les tortues ont en commun les mêmes sites de ponte, partagent aussi les mêmes aires d'alimentation. Elles subissent les mêmes préjudices, les mêmes contraintes et ont aussi les mêmes ennemis et prédateurs.

Comme vous le savez, la Côte Atlantique de l'Afrique avec ses 14 000 km est une zone de prédilection pour les tortues marines en raison des conditions éco géographiques favorables au développement de ces espèces.

En outre, cette région se caractérise, par certains caractères essentiels liés au fait :

Qu'elle abrite six (6) des sept (7) espèces mondiales de tortues marines dont le niveau d'importance est :

- 1 **Mondiale** pour la tortue luth au Gabon
- 2 **Régionale** pour la tortue verte en Guinée-Bissau, et la *Caretta caretta* au Cap-vert et la tortue olivâtre à Sao Tome et Principe.
- 3 **Mesdames, Messieurs,**

De tels constats montrent l'évidence d'une approche globale et régionale pour mener à bien la conservation des tortues marines dans les pays de l'aire de répartition. A cet égard, il est évident que la préservation de l'environnement marin et côtier africain, des espèces phares qui y vivent dont les tortues marines doivent être d'abord notre préoccupation en tant qu'Africain. Cette leçon, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal nous l'enseigne tous les jours ; Celle-ci apparaît dans ses œuvres et dans tous ses combats permanents pour un développement harmonieux et durable du continent africain. Cette leçon nous la retrouvons également dans sa vision sur le NEPAD dont il constitue un des pères fondateurs.

Mesdames, Messieurs,

C'est pourquoi, notre rencontre d'aujourd'hui doit concrétiser la réflexion déjà engagée et soutenue par nos partenaires, pour une stratégie efficace et durable de protection des tortues marines. Face à ces contraintes qui inhibent totalement la préservation des tortues, Vous conviendrez avec moi que pour sauver ce qui reste, il urge de fédérer les initiatives, de dégager en commun les stratégies et de lutter ensemble. L'expérience à toujours montrer que ces formes de lutte sont plus efficaces, pour mémoire rappelons la lutte contre les criquets pèlerins et celle de la grippe aviaire. Mieux, nous devons préparer des actions plus intégrées et adaptées à nos besoins.

Mesdames, Messieurs,

La CMS a reconnu très vite cette nécessité d'établir des actions concertées pour améliorer l'état de conservation des tortues. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'appui de la CMS aux pays de l'aire de répartition à l'ouverture à la signature d'un mémorandum d'accord à Abidjan en 1999. Cet engagement est presque effectif parce que signé par 22 pays, sur les 26 de l'aire de répartition.

Nous demeurons convaincus que certains pays non encore signataires ne tarderont pas à nous rejoindre parce que la volonté de bien faire et de préserver la ressource est réelle.

Mesdames, Messieurs,

Comment atteindre ces objectifs de préservation constitue le mandat de vos journées de réflexion qui sans nul doute permettra à l'Unité d'asseoir une démarche consensuelle et participative.

Les questions fondamentales auxquelles il faut apporter des réponses pertinentes peuvent se résumer ainsi :

- 1 Comment assurer une protection et une préservation efficace tortues marines dans le cadre de l'Unité Régionale?
- 2 Comment développer un cadre de synergie entre les Etats et les autres partenaires pour assurer une mise en œuvre satisfaisante du plan conservation ?

Par ailleurs, il importe d'accorder, parallèlement à la préservation ou protection des espèces, les aspects de sensibilisation, de formation des populations et, ceux d'un partage juste et équitable des retombées de la conservation, gage d'une bonne et durable exploitation des ressources naturelles.

Mesdames, Messieurs,

Faisons ici le pari de mettre nos génies créateurs en œuvre pour dresser une vision et des axes stratégiques clairs permettant à l'Unité Régionale de jeter les bases d'une protection et préservation durable et rationnelle de nos ressources marines et côtières en générale et en particulier de nos fascinantes tortues marines.

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure, permettez-moi de vous adresser nos vœux de bonne et heureuse année. Que 2007 soit pour vous et vos familles, une année de bonheur, de santé et de prospérité.

J'exprime mes sincères remerciements à la CMS pour son assistance et pour la confiance placée au Sénégal pour abriter cette unité en sa qualité de coordonnateur du volet environnement du NEPAD. Je remercie aussi le GIRMAC, le PRCM, le WWF et la SOPTOM pour leur contribution à l'organisation parfaite de cette rencontre

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouvert l'atelier de lancement et d'orientation stratégique des activités de l'Unité Régionale des Tortues Marines de la côte Atlantique de l'Afrique.

Merci de votre aimable attention.

Annexe 4 Allocution de monsieur Lahcen El KABIRI Secrétaire Exécutif Adjoint de la Convention pour la conservation des espèces migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS)

Excellence monsieur le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal

Excellence monsieur le Représentant de l'Ambassadeur de la république du Cap Vert à Dakar

Monsieur le Directeur des Conventions environnementales et des lois du Programme des Nations Unies pour l'Environnement,

Monsieur le Secrétaire Exécutif du SINEPAD

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux et Nationaux,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement,

Mesdames, Messieurs les Experts,

Chers invités, chers participants,

C'est un réel plaisir pour moi de participer à cet atelier qui marque l'inauguration de l'Unité Régionale de Coordination du Mda sur la Conservation des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique, organisé par le Gouvernement du Sénégal.

Avant tout, je voudrais vous présenter les excuses de Monsieur Robert Hepworth, Secrétaire Exécutif de la CMS, qui a tenu à participer à l'atelier, si ce n'est des obligations urgentes de dernière minute. En effet, il m'a assuré de la grande importance qu'avait à ses yeux sa présence, aux côtés de Monsieur Bakary KANTE du PNUE, pour souligner l'importance du partenariat sur la conservation des Tortues Marines en Afrique et pour les cérémonies de signature du MDA sur les Eléphants d'Afrique et les Tortues, respectivement par le Sénégal et la Cap-Vert.

C'est bien en son nom et par celui de la CMS que je me joins à vous durant trois jours en vue de contribuer avec vous au succès d'une coopération et d'une synergie régionales entre les Etats de l'Aire de Répartition (EAR), les Organisations Internationales (OI) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) concernés par l'importante question de la conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique.

Aussi, m'est-il agréable d'exprimer ici la reconnaissance et la considération de la CMS envers le Gouvernement du Sénégal en tant que entité abritant le SINEPAD/Environnement sous les auspices du Chef de l'Etat, Maître Abdoulaye WADE, qui est parmi les fondateurs du NEPAD.

Comme j'exprime aussi la considération si besoin en est à la Division des lois environnementales et des Conventions du PNUE, sous la direction de Monsieur Bakary KANTE, ici présent, pour le support qu'elle a confirmé et maintenu afin de voir se réaliser cette unité (URTOMA).

En revenant à nos travaux de l'atelier, il me semble important de souligner la spécificité du Mda de la Côte Atlantique de l'Afrique, partant de son établissement en 1999 et du chemin qui nous reste à parcourir pour lui donner pleine efficacité.

C'est bien grâce aux efforts de personnes dévouées et scientifiques qui ont travaillé avec la CMS que les premiers pas ont été franchis avec succès. La réunion de mai 1999, tenue à Abidjan par la CMS a, en effet permis de jeter les jalons en permettant la signature du MdA et l'ébauche de son plan de conservation (PC).

La première réunion des Etats signataires, tenue à Nairobi, trois ans après, mai 2002 a été d'une part encourageante par l'addition d'autres signataires ; l'avancement du PC et la déclaration de Nairobi. Mais elle a d'autre part marqué un certain ralentissement par rapport au dynamisme initial à cause de plusieurs facteurs inhérents au Secrétariat du MdA dont notamment le manque de ressources humaines.

Parallèlement, le MdA de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud Est (IOSEA) a connu une accélération et un regain d'intérêt pour les six espèces de tortues menacées. D'autres actions positives au niveau des réseaux ont pu heureusement se concrétiser sur le terrain en Afrique, telles que le Réseau Kudu et la mise en place d'une stratégie par WWF-Sénégal.

Afin de redonner un élan au processus, le partenariat entre la CMS, le PNUE et SINEPAD/Env est apparu comme un moyen efficace pour rattraper le retard en la matière. Ainsi, le MdE d'octobre 2005 signé avec la CMS constitue la base de la coordination qui a permis la naissance de l'URTOMA, appuyé en cela par le premier programme de travail de cette unité pour 2006.

En renforçant l'initiative, il est nécessaire de prévoir l'établissement, dans le futur, d'un comité consultatif, à l'instar de celui de l'IOSEA, afin d'assurer le suivi scientifique et technique.

Pour cela, il est utile de partir de la base de données en cours et l'alimenter en continu au niveau de toute l'aire de répartition par les apports des pays et des organisations concernées. La série technique n° 6 de la CMS éditée avec Jacques FRETEY est une bonne base.

Quant au plan de conservation, il devrait à mon sens être complété et ses objectifs mis en concordance avec ceux de l'IOSEA. Cependant, le modèle de rapport électronique ne devrait pas poser trop de problèmes, moyennant l'élaboration d'un site web et la poursuite de collecte des données standardisée. A ce sujet, le modèle des rapports nationaux, doit répondre à des critères de fiabilité, simplicité et homogénéité avec le système d'information à mettre en place.

Pour le proche avenir, l'un des points sur lesquels il faudrait travailler reste celui de compléter la liste des signataires du MdA. Des contrats ont été pris avec la CMS dans ce sens (Grande Bretagne, en cours, Afrique du Sud, et la république de Cap-Vert).

L'adhésion des pays comme l'Espagne, le Portugal et la France est à relancer, en plus d'autres organisations telles que l'UICN et le WWF par exemple.

Pour terminer, les questions pertinentes, je voudrais faire quelques réflexions préliminaires sur la deuxième réunion des Etats signataires. En effet, au cours d'une récente mission, Monsieur Robert Hepworth avait examiné la possibilité de la tenir conjointement avec celle des Mers Régionales en 2007 avec Monsieur Dixon responsable du PNUE.

Le programme de cette réunion devrait traiter des aspects essentiels, dont notamment :

- mise à jour de la base de données sur les Tortues Marines
- finalisation du PC

- Aspect légal de l'inclusion des pays et organisations d'importance pour le MdA
- Désigner d'un site web et d'une stratégie d'amélioration des Fonds
- Partenariat type Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesburg), etc.

D'autres points seront sûrement ajoutés à cette liste au cours de l'atelier, si le sujet est abordé.

Enfin, en renouvelant encore mes remerciements au Gouvernement du Sénégal et au PNUE pour avoir permis de nous réunir, je souhaite plein succès à nos travaux.

Merci de votre attention.

Annexe 5 « DISCOURS DE CLOTURE présenté par monsieur Mamadou TALL Directeur de Cabinet (DC) Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature du Sénégal»

Monsieur le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CMS,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Corps diplomatiques,

**Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Nationales
Et Internationales,**

Mesdames, Messieurs les Directeurs et Chefs de Services Nationaux,

Mesdames, Messieurs les Experts,

L'honneur me revient de présider la clôture de cet important atelier sur : le lancement et l'orientation stratégique des activités de l'Unité Régionale des tortues marines de la côte Atlantique de L'Afrique.

C'est aussi pour moi un immense plaisir, de me retrouver parmi un panel d'experts qui trois jours durant ont réfléchi d'une part sur la question fondamentale de la survie des tortues marines dans leurs aires de répartition situées sous nos Latitudes et d'autre part, sur la mise en œuvre d'une stratégie d'orientation des activités de l'Unité Régionale des Tortues Marines de la Côte Atlantique de l'Afrique.

Je voudrais, saisir cette opportunité, pour renouveler les remerciements du Gouvernement, à l'endroit du Secrétariat de la Convention pour les mesures de Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune Sauvage (CMS) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, d'avoir bien voulu offrir à notre pays, en sa qualité de Coordonnateur du Volet Environnement du NEPAD, l'honneur et le privilège d'abriter cette importante Unité, je veux nommer l'URTOMA.

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République, Son Excellence Maître Abdoulaye Wade, et son Premier Ministre accordent à vos travaux, placés sous l'égide du Nouveau Partenariat pour l'Afrique, le NEPAD, un très grand intérêt.

Comme vous le savez le Président de la République du Sénégal, Coordonnateur du Volet Environnement du NEPAD accorde une importance sans commune mesure à la protection de l'Environnement en général, marin et côtier en particulier.

Ces zones sont d'une grande importance pour l'économie de nos pays et pour la survie des populations. De leur préservation et exploitation rationnelle repose la survie de tout un peuple lié par les coutumes et croyances.

En effet, notre pays ne peut rester indifférent à cette préoccupation, tant nos zones humides constituent d'importants pôles d'attraction touristique et figurent parmi les principales sources de devises pour notre économie nationale dont le tourisme constitue un des secteurs prioritaires.

Mesdames, Messieurs,

Permettez moi de vous féliciter, car, vous avez en si peu de temps :

- procéder à une analyse sans complaisance de la problématique de conservation des tortues ;
- dégager des axes et thèmes stratégiques aussi pertinents que :

THEME 1 : ASPECT INSTITUTIONNEL, (ORGANIGRAMME), CONSOLIDATION DE LA COOPERATION REGIONALE, SOUS-REGIONALE

THEME 2 : RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUIVI ET GESTION DE LA BASE DE DONNEES.

THEME 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, FORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION,

THEME 4: IMPLICATION DES POPULATIONS, DES ONG ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.

Il est certain que la mise en œuvre idoine des activités afférentes à ces thèmes permettra à l'Unité d'atteindre une amélioration significative de l'état de conservation des tortues marines et de leur habitat.

Mesdames Monsieur sans nul doute cet atelier a atteint ses objectifs en effet, un des résultats escomptés était l'adhésion de nouveaux partenaires. A l'ouverture nous étions 21 pays signataires, aujourd'hui 22 avec la signature du Cap Vert, nous pouvons dire que l'engagement des Etats africains est devenu quasi effectif.

Mesdames, Messieurs,

En réunissant ici à Dakar tous les praticiens et experts nous étions convaincus que vos conclusions seraient d'une pertinence scientifique sans faille ; grâce à vos réflexions vous venez de poser un jalon important dans la définition de stratégies communes de préservation et de conservation des ressources marines partagées que sont les tortues marines.

Ceci constitue encore un pas significatif de renforcement de l'intégration sous régionale et régionale chère à nos autorités et populations.

C'est pourquoi, je voudrais tout en vous félicitant pour la qualité de vos travaux, saluer l'initiative de l'**URTOMA** de l'organisation d'un tel atelier et avec la participation de nos frères et hôtes avec qui nous partageons les mêmes problèmes et défis.

Mesdames, Messieurs,

Mes remerciements vont:

Au programme GIRMAC, au PRCM, au WWF et à la SOPTOM pour leur soutien et appui à la réussite de cet atelier et leur engagement à améliorer l'état de conservation des tortues marines

A l'ensemble des experts pour leur soutien permanent et multiforme,

Aux représentants de nos partenaires au développement,

Et à tous les participants

Mesdames, Messieurs,

En vous souhaitant bon retour, je déclare clos l'atelier de lancement et d'orientation stratégique des activités de l'Unité Régionale des Tortues marines de la Cote Atlantique de l'Afrique.